

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 19
Présents : 18
Absents : 0
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :

26/03/2026

DELIBERATION n° 2026-10*L'an deux mille vingt-Six,**Le 2 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.***Présents :****Mesdames** APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.**Messieurs** BESSIERE Michel, BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, BRAL Amédée, ESPIE Olivier, GUIBERT Antoine, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.**Pouvoirs :****Mandants**
M. FERREIRA Dimitri**Mandataires**
Mme APARICIO Elsa**Secrétaire de séance : Madame CAZALS Séverine****COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (C.A.O)
Election des membres**

Monsieur le Maire expose que la commission d'appel d'offres est un organe collégial qui intervient dans les procédures de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif).

Pour les communes de moins de 3500 habitants, outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal, en son sein, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste (Article 22 et 23 du code des marchés publics).

Considérant le renouvellement général du conseil municipal, il convient de constituer cette commission et ce pour la durée du mandat.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à procéder au vote.

Monsieur le Maire proclames élus :

- En qualité de membres titulaires : Madame CAZALS Séverine, Messieurs NOFRE Olivier et BESSIERE Michel
- En qualité de membres suppléants : Madame BALP Coralie, MARTY Florence, et Monsieur ESPIE Olivier

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 034-213401300-20260402-202610D-DE



APPROUVE l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 2 Avril 2026

Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Séverine CAZALS